Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260924-CM_24_09_26_005-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18 septembre 2026
Date d'affichage : 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle
Absents avec procuration
Marine MALARGÉ à Laure FINGOLO
Stéphanie MORVAN à Loïc SORIN
Laëtitia CORNILY à Erwan CAMUS
Secrétaire de séance : Jean-François LE FLOCH

DÉLIBÉRATION 24-09-26-005

Objet de la délibération : Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique pour réduire les coûts de raccordement aux réseaux

Monsieur le Maire signale que l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée XB 151**,** située au lieu-dit Saint-Jean-du-Temple et appartenant à M. LE COQ Mathieu, permettra de faciliter le raccordement aux réseaux de la parcelle XB 150**.**
Cette opération présente ainsi un intérêt pour la commune en permettant de faciliter les raccordements, de maîtriser les coûts de voirie et d'assurer de bonnes conditions d'accès et d'entretien des réseaux.
Il est proposé que l'acquisition de la parcelle XB 151 soit réalisée à l'euro symbolique, les frais de notaire et d'acte étant pris en charge par M. LE COQ Mathieu.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour une acquisition à l'euro symbolique de la parcelle XB 151. Les frais de notaire et d'acte seront à la charge de M. LE COQ Mathieu.
Le maire est autorisé à signer l'acte, et tout document afférent à ce dossier, chez Maître DEREL à l'étude notarial de Châtelaudren-Plouagat.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-François LE FLOCH